



30 juillet 2007

Action corrective concernant les scanographes CT Brilliance 40/64 - Philips Systèmes Médicaux

En accord avec l'AFSSAPS, la société Philips a informé le 26/07/2007 les utilisateurs des scanners CT Brilliance 40 et Brilliance 64 d'une action corrective suite à un risque d'apparition d'artéfacts sur certaines images.

Les établissements de santé concernés par cette action, en France, ont reçu le courrier [ci-joint](#) à l'attention des directeurs d'établissements de santé et correspondants locaux de matériovigilance pour diffusion aux services concernés.

Les autorités compétentes européennes ont été informées de cette mesure par le fabricant.

Code nomenclature : 05603

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.materiovigilance.org>